

= Défi tri = QUE FAIRE DE SES ENCOMBRANTS VÉGÉTAUX ?



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération

www.agglo-pau.fr/dechets

J'OPTE POUR UNE ATTITUDE ÉCO-RESPONSABLE...

Si je ne peux pas bénéficier
du broyage solidaire.

ou

Si je veux valoriser moi-même
les déchets verts chez moi.



Je me mets au broyeur

J'utilise le broyat en paillis et en compost.



Je fais appel à un professionnel

Liste des entreprises du paysage respectueuses de
l'environnement et des règles professionnelles
du secteur sur www.agglo-pau.fr/dechets



J'évacue mes encombrants végétaux en déchetterie

Avec mon véhicule ou en louant un utilitaire.

© Photo : Gélerefflets. Illustration : Monika

APRÈS BROYAGE DE VOS BRANCHES !

Beaucoup d'avantages au paillage



-40% d'eau
Limite les arrosages



Vie microbienne
Améliore le sol



Pas besoin d'herbicides
Limite le désherbage

Beaucoup d'avantages au compostage

Le compost mature,
riche en minéraux, nourrit
les sols appauvris.



STOP AUX INCIVILITES



Brûler ses déchets de jardin chez soi est
strictement interdit, sous peine d'amende*.

Les dépôts sauvages d'encombrants végétaux
sont interdits sous peine d'amende**.

* L'amende peut atteindre jusqu'à 450 € (contravention de 3^e classe, article L2212-2 du Code Général
des Collectivités Territoriales et article 84 du Règlement Sanitaire Départemental)

** Amende de 35 € (Contravention de 2^e classe, article R632-1 du Code pénal)

Direction Développement durable et déchets
39 avenue Larribau - 64000 Pau / T : 05 59 14 64 30 - collecte@agglo-pau.fr
www.agglo-pau.fr/dechets

J'opte pour le broyage solidaire si...

J'habite :

Artigueloutan,
Billère,
Bizanos,
Gan,
Gelos,
Idron,
Jurançon,
Lée,
Lescar,
Lons,
Mazères-Lezons,
Ousse,
Pau,
ou Sendets



J'ai plus de 70 ans

ou

Je suis en situation de handicap

ou

Je suis bénéficiaire des minimas sociaux

Demandeur d'emploi, RSA, Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation de solidarité aux personnes âgées.

UN SERVICE ÉCOLOGIQUE



à domicile !

- 1 intervention par foyer et par an
- 2 à 10m³ de branches à broyer (diamètre inférieur à 15cm)



Au bénéfice de votre jardin :
paillis, compost

- > Je conserve tout ou une partie du broyat.
- > Je bénéficie des conseils d'un professionnel.

UN SERVICE SOLIDAIRE !

Par une association
locale d'insertion

Je soutiens l'emploi local
des personnes en insertion



À des tarifs négociés par
la Communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Je prends rendez-vous

> À Billère, Gan, Gelos, Jurançon, Mazères-Lezons, Lescar et Lons, avec **Béarn Solidarité Croix Rouge Insertion** : 05 59 84 21 80

> À Idron, Artigueloutan, Bizanos, Lée, Ousse, Pau et Sendets, avec **Pépinière Environnement** : 05 59 33 92 35

2 Avant l'intervention

Je rassemble les **branches coupées**, en tas bien ordonné.
L'emplacement est **accessible** à un véhicule utilitaire.

3 Le jour de l'intervention

- Je **signe le règlement** d'intervention.
- Je présente mon **justificatif** de situation.
- J'**estime** le volume de branches à broyer.
- J'indique le **volume de broyat** à conserver et à évacuer.
- Je valide le devis **avant** l'intervention.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un devis est établi par l'association d'insertion
à partir de l'estimation du volume de broyat :
environ 1m³ de broyat pour 3 à 6 m³ de branches en tas.

TARIFS DE L'INTERVENTION	<1m ³ de broyat	>1m ³ de broyat
L'intégralité du broyat est réutilisée à domicile.	15 €	30 €
1m ³ de broyat est réutilisé à domicile, le reste est évacué.	×	40 €
L'intégralité du broyat est évacuée.	25 €	50 €

Tarifs votés en Conseil communautaire du 16 décembre 2016.